

Bruxelles veut interdire l'installation de nouvelles chaudières au gaz dès 2025

L'exécutif a entamé le séminaire censé fixer le socle minimal de réformes à réaliser avant 2024.

La Libre - Adrien De Marneffe - 21-04-2022

Extraits. Article complet réservé aux abonnés.

<https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2022/04/21/bruxelles-veut-interdire-l'installation-de-nouvelles-chaudieres-au-gaz-des-2025-J2HJEMF2I5B27KWW3J6ET4OWX4/>

Il y a dans chaque accord de gouvernement des projets qui voient le jour, et d'autres que la réalité décapite. À l'entame de la seconde partie d'une législature marquée par des relations internes difficiles, l'exécutif bruxellois va relever les chantiers qu'il compte encore mettre en œuvre d'ici la fin de son mandat et ainsi essayer de sauver son bilan.

Le séminaire exceptionnel du gouvernement Vervoort, censé recentrer les priorités et ressouder l'équipe, a finalement commencé cette semaine après avoir été reporté en mars. Il doit se conclure ce 28 avril par une communication officielle. Un éventuel échec condamnerait l'exécutif à une fin de législature pénible...

"L'ambiance est nettement plus positive"

"Ça se passe bien. L'ambiance est nettement plus positive que cet hiver, cordiale même. Car durant les prémices du séminaire, on s'est dit les choses", rassure une source bien informée. Pour ficeler ce socle commun de réformes prioritaires, les six partis du gouvernement ont été invités à formuler deux priorités.

Écolo veut que le gouvernement acte la rehausse des ambitions bruxelloises en matière de diminution des émissions de gaz à effet de serre de 40 à 45 %, pour se conformer aux exigences européennes. Cela implique de nouvelles mesures visant une accentuation des politiques d'abandon des énergies fossiles. Parmi ces mesures figure l'interdiction des chaudières au mazout et au gaz pour les permis d'urbanisme déposés dès 2025, mais aussi la fin des subsides pour ces chaudières dès 2023.

Dès 2025, les nouveaux bâtiments devraient donc être soit passifs et avec des systèmes de ventilation double flux, soit basse énergie avec une pompe à chaleur. Des mécanismes de soutiens à cette transition seront mis en place. L'objectif est que ces bâtiments neufs ne soient plus dépendants d'énergies fossiles.

En pratique, l'interdiction de nouvelles installations de chauffage au mazout (pas au gaz) dès 2025 a déjà été votée dans l'ordonnance climat en 2021. L'interdiction des chaudières à mazout est déjà décrétée en Flandre.

(...)

Écolo ne sauvera pas la taxe kilométrique

Au PS, justement, on réclame un moratoire hivernal sur les expulsions de locataires de leur logement. Une régulation des loyers sur une base volontaire est aussi sur la table, afin de limiter la hausse des prix, en échange de primes de rénovations énergétiques.

Rudi Vervoort (PS), ministre-président bruxellois, veut quant à lui la poursuite des plans d'aménagement directeur (PAD) entamés (parc Josaphat etc.)

Groen portera, via Elke Van den Brandt, la poursuite du développement du plan Good Move avec l'aménagement de nouveaux plans de circulation.

Le recentrage des priorités devrait par contre signer la mise au frigo du dossier de Smart Move, la taxe kilométrique intelligente. Son aboutissement, avant 2024, paraît d'autant plus exclu qu'Écolo ne soutient pas la mesure en l'absence de correctifs sociaux.